

TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR (EN PRÉSENTIEL) (ACCÈS PAR VOIE DE LA FORMATION 1A)

Réf de l'action : ECF T311 PR indice 02 du 04/06/2021 -

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec un porteur de plus de 3,5 tonnes de masse en charge maximale admissible (PTAC), de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant effectuer dans le cadre professionnel du transport de marchandise avec un véhicule relevant de la catégorie C, à partir de 18 ans et obtenir une qualification professionnelle,
- Être titulaire du permis B en cours de validité,
- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Comprendre, savoir lire et écrire le français,
- Satisfaire à l'Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP),
- Avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès de la commission médicale des permis de conduire ou un médecin agréé,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

Cette formation dispose que d'un bloc de compétence ; elle est accessible par la voie de la formation, ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (nous contacter). Les titulaires du titre professionnel peuvent accéder à tous les emplois de conducteurs routiers de marchandises sur véhicule porteur.

À l'issue de la formation et en cas de réussite ; le titulaire pourra continuer sur une formation passerelle voyageurs.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 15 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises,
- Conduire et manœuvrer en sécurité, de manière écologique et économique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises,
- Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise,
- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule,
- Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Formateur référent issue du secteur du transport ayant minimum 3 ans d'expérience dans la conduite et/ou l'exploitation,
- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention Groupe Lourd ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Aires d'évolution spécialement aménagées,
- Quai de chargement, lots de charges et matériels de manutention,
- Equipement de protection individuelle : gants, gilet haute visibilité et chaussures/coques de sécurité,
- Véhicule de la catégorie C, Simulateur haut de gamme
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Le suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation à l'aide des Evaluations en Cours De Formation (ECdF).
- La session d'examen est validée par un jury de profession sur la base d'un dossier composé de :
- Des résultats de la mise en situation professionnelle complétés d'un entretien technique,
- Des résultats des évaluations réalisées en cours de formation (ECdF),
- Du dossier professionnel (DP),
- De l'entretien final,

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Titre Professionnel de Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur. Ce titre de niveau 3 (RNCP) est délivré par le Ministère du travail. Il donne par équivalence : le permis C (sans restriction), la qualification initiale de conducteur routier (attestée par la CQC) et justifie du suivi avec succès de la formation de base au transport de marchandises dangereuses (Certificat ADR).
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RNCP : 1884

Organisme agréé Cf site www.mendiboure-formation.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

-

HORAIRES

- Cf. site www.mendiboure-formation.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

-

